

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 janvier 2016**

L'an deux mille seize, le 19 janvier à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

Etaient présents : Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, Madame Michèle DESCHAMPS, Monsieur Olivier GARIN, Madame Muriel CHEVRON, Monsieur Olivier MALECAMP, Madame Sylvie CAROEN, Monsieur Alain LE CUNFF, Madame Edith LOTHE, Monsieur Cédric FAUCHEUX, Maires-Adjoints, Monsieur Thierry FAVOCCIA, Madame Christine TAVERNIER, Monsieur Nicolas FOUQUE, Madame Anne-Marie BARET, Monsieur Dominique PIGEAUD, Monsieur Patrick BONNEMYE, Madame Christine BILLARD, Monsieur Yves ARDELLIER, Madame Marie-Hélène CHAPDELAIN, Madame Sandrine LOUIS, Monsieur Olivier FERON, Monsieur Nicolas PIOT, Monsieur Philippe JOLY, Madame Anaïs GRAVADE, Monsieur Raymond PIGNOL.

Absents excusés : Madame Liliane CICERON qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Madame Angélique GOUNY-OUTREBON qui donne pouvoir à Madame Christine BILLARD, Monsieur Jean-Noël DAUFFY qui donne pouvoir à Monsieur Philippe JOLY.

Date de convocation : 12 janvier 2016

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry FAVOCCIA

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents et représentés : 27

Après avoir procédé à l'appel des Elus, Monsieur le Maire fait adopter le Compte Rendu de la séance du 18 décembre 2015.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

I. AFFAIRES GENERALES

- ***Délibération n°CM15/001/2016 : Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T depuis le 9 décembre 2015***

- **Prend acte** de ces décisions :

- **Décision n°063/2015 en date du 21 décembre 2015** : Signature d'un contrat de coréalisation – Compagnie « Atelier de l'Orage » – Hivernales 2016 – 2 954.00 € TTC
- **Décision n°064/2015 en date du 24 décembre 2015** : Signature d'un contrat de cession – Compagnie Bleu NoMade – le 23/01/2016 – 2 000.00 € TTC
- **Décision n°01/2016 en date du 5 janvier 2016** : Signature d'un bon de commande Contact Everyone Classic (forfait mensuel SMS) – Orange Business Services – 2016/2018 – 80.75 € HT (dépense mensuelle) + 136 € HT de frais de mise en service
- **Décision n°02/2016 en date du 5 janvier 2016** : Signature d'un contrat de maintenance et assistance téléphonique – Panneau d'affichage Gymnase Alain Mimoun – SA Bodet – Années 2016/2019 – 371.86 € TTC

II. FINANCES

- **Délibération n°CM15/002/2016 : Autorisation de programme n°5 – Création d'un Pôle de Services Publics – Maîtrise d'œuvre, Travaux et Equipement intérieur – Mise à jour**

- **Décide :**

- 1 – de porter le montant de l'Autorisation de Programme à 1 568 240.00 € TTC
- 2 – de modifier d'échéancier des Crédits de Paiements ainsi qu'il suit :

Exercice 2015 :	6 470.63 € TTC
Exercice 2016 :	478 145.00 € TTC
Exercice 2017 :	1 083 624.37 € TTC
Total	1 568 240.00 € TTC

- **Précise** que les crédits correspondants à l'exercice 2016 seront inscrits au Budget Primitif de la Commune pour 478 145 € TTC.

Adopté à la majorité absolue (4 voix contre : M. JOLY, M. DAUFY, Mme GRAVADE, M. PIGNOL)

- **Délibération n°CM15/003/2016 : Travaux de réhabilitation thermique de l'Ecole Maternelle des Boutons d'Or – Lancement de la procédure de marché en procédure adaptée**

- **Charge** Monsieur le Maire de lancer les procédures de marchés en procédure adaptée pour la réalisation des travaux indiqués ci-dessous :

I – Réhabilitation thermique

- Remplacement des menuiseries de portes, fenêtres et de la grande verrière par des menuiseries PVC et double vitrage.

Total HT	127 563.96 € HT
TVA 20 %	25 512.79 €
Total TTC	153 076.75 € TTC

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

- **Dit** que les sommes correspondantes seront inscrites au Budget Primitif 2016, sur le compte 21312-Opération 51-Ecole Maternelle des Boutons d'Or.

Adopté à l'unanimité

- **Délibération n°CM15/004/2016 : Budget 2016 – Autorisation d'utilisation des crédits d'investissements dans l'attente du vote du Budget Primitif 2016**

- **Autorise** le Maire à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses indiquées ci-dessous :

Opération	Article	Objet	Montant TTC
41 – Espaces Verts	21531	Tranchée arrosage	1 500.00 €
	Sous-total	automatique	1 500.00 €
51 – Ecole Maternelle des Boutons d'Or	21312	Bâtiments scolaires	2 000.00 €
	Sous-total	Publication	2 000.00 €

52 - Ecole Maternelle Pierre de Ronsard	2135	Installations générales	2 260.00 €
	Sous-total	Réparation chaudière	2 260.00 €
61 – Espace Aragon	2135	Installations générales	4 250.00 €
	Sous-total	Réparation chaudière	4 250.00 €
65 – Centre Technique Municipal	2182	Réparation GOUPIL	1 800.00 €
	Sous-total		1 800.00 €
100 – Voirie – Travaux divers	21532	Réseaux d'assainissement	21 900.00 €
	Sous-total	EP – Rue de Saint-Arnoult	21 900.00 €
TOTAL			33 710.00 €

- Précise que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2016.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : M. JOLY, M. DAUFY, Mme GRAVADE, M. PIGNOL)

III. AFFAIRES SOCIALES

- **Délibération n°CM15/005/2016 : Organisation d'un stage B.A.F.A. – Partie théorique**

- autorise M. le Maire à signer une convention avec cet organisme,

- fixe la participation à :

- 1) 132.65 € pour les jeunes ollainvillois (repas compris), la différence de 153 € par stagiaire sera prise en charge par le CCAS et versée par ce dernier à la commune.
- 2) Prix coûtant pour les extérieurs à la commune soit 250 €
- 3) Une participation de 4.45 € par repas sera demandée aux extérieurs et aux stagiaires directement inscrits par l'IFAC 91

- précise que le stage ne sera réalisé que si le nombre de 20 stagiaires est atteint.

Adopté à l'unanimité

IV. URBANISME

- **Délibération n°CM15/006/2016 : Parcelle AH 125 – Procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire conjointe**

- Approuve le principe d'acquisition par voie d'expropriation au bénéfice de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France de la parcelle AH 125 sise rue de la République pour y recevoir la construction de logements sociaux,

- Approuve le périmètre de la déclaration d'utilité publique,

- Sollicite de M. le Préfet l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire,

-Sollicite à l'issue de l'enquête publique l'arrêté de déclaration d'utilité publique au bénéfice de l'EPFIF,

- Autorise M. le Maire à signer tout acte et pièces émanant de cette procédure.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : M. JOLY, M. DAUFY, Mme GRAVADE, M. PIGNOL)

- **Délibération n°CM15/007/2016 : Autorisation de déposer un permis de construire valant permis de démolir – Pôle de Services Publics**

- Autorise Monsieur le Maire à déposer au bénéfice de la commune d'Ollainville, un permis de construire valant permis de démolir pour la construction du Pôle de Services Publics sis rue de la Source et à signer tous documents utiles.

Adopté à la majorité absolue (3 voix contre : M. JOLY, M. DAUFY, Mme GRAVADE – 1 abstention : M. PIGNOL)

- **Délibération n°CM15/008/2016 : Autorisation de travaux et Déclaration Préalable de Travaux - Ecole Maternelle des Boutons d'Or**

- Autorise Monsieur le Maire à déposer au bénéfice de la commune d'Ollainville :
- une demande d'autorisation de travaux pour les travaux de mise en accessibilité pour personnes à mobilité réduite et à signer tous documents utiles,
- une déclaration préalable de travaux et à signer tous documents utiles.

Adopté à l'unanimité

- **Délibération n°CM15/009/2016 : Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Germain les Arpajon : avis**

- Emet un avis favorable sur le projet de PLU transmis par la Commune de Saint Germain lès Arpajon.

Adopté à l'unanimité

V. INFORMATION

La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le 19 février 2016, à 20h30.

La séance est close à 22h00.



Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU

Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 8 février 2016.